



Aux Agences d'assurances sociales



Philippe Eggstein

N/réf. Circulaire AAS N° 05 / 2019

Le 19 novembre 2019

Pilier public : informations AVS

Mesdames, Messieurs,

Traditionnellement, notre Caisse vous transmet, en fin d'année, différents documents synthétisant les modifications intervenant au 1^{er} janvier suivant dans le domaine de l'AVS, destinés notamment à être placardés au pilier public.

Par la présente, nous vous informons que les documents relatifs aux modifications intervenant le 1^{er} janvier 2020 ne vous seront plus remis sous format papier.

Dès le mois prochain, vous aurez par contre la possibilité d'accéder directement auxdits documents en consultant notre site internet (<https://www.caisseavsvaud.ch/communiques/>).

Ce nouveau mode de transmission répond à la demande formulée par plusieurs communes. Il a aussi le mérite d'être plus en adéquation avec les modes de communication actuels, tout en offrant un meilleur bilan écologique.

Précisons que vous avez également la possibilité de vous inscrire à notre *Newsletter*, qui vous informera de chaque nouvelle publication émise par notre Caisse (voir au bas de la page d'accueil de notre site).

Comme la liste a été revue, voici les documents qui vous ont été adressés fin 2018 et ceux qui seront publiés en décembre 2019 :

<i>Information 2019</i>	<i>Information 2020</i>
L'essentiel en bref	<i>supprimé</i>
Prestations familiales - allocations familiales	Prestations familiales - allocations familiales
Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et Prestations complémentaires AVS/AI (PC)	Rentes AVS/AI Prestations complémentaires AVS/AI (PC)
AVS/AI/APG - Cotisations	AVS/AI/APG - Cotisations
Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)	<i>supprimé</i>

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à retirer de vos sites internet et/ou des vitrines dédiées aux informations officielles les éventuelles informations et documents obsolètes qui pourraient encore s'y trouver.

Enfin, Madame Gaëlle Duhoux (☎ 021/989.66.16 ; gaelle.duhoux@avs22.vd.ch) reste volontiers à votre disposition pour toute précision éventuelle.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, et en espérant que cette nouvelle manière de procéder vous donnera satisfaction, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Gabriele Garghentini
Chef de l'Etat-Major

Philippe Eggstein
Chef de la Division PC/RFM